



Au jardin des liturgies romaines

par François Pohier
Vice-président d'Una Voce.

47/ La bonne odeur du Christ

Le Brun (1) a rappelé à bon es-scient ce qu'écrivait saint Thomas d'Aquin au XII^e siècle : « *On fait l'encensement pour représenter l'effet de la grâce qui est la bonne odeur dont Jésus-Christ est rempli (qua sicut bono odore Christus plenus fuit) et qui doit passer de Jésus-Christ aux fidèles; c'est pourquoi l'autel qui représente Jésus-Christ étant encensé de tous côtés, on encense chacun par ordre* » (3p.q. 85, a5 ad.2).

Le rite de l'encensement lie naturellement les dispositions prises à la hauteur de ce qui a trait directement à l'accomplissement du sacrifice rédempteur et celles qui visent personnellement les fidèles, bénéficiaires de la grâce de Dieu. Ces fidèles, revêtus du baptême, sont en effet les « *pierres vivantes* » de l'Église mais, comme le souligne M. l'abbé Joly « *plus on s'élève dans la hiérarchie ecclésiale, plus les âmes sont conformées au Souverain Prêtre* » (2).

L'encensement du « sacerdos ».

Le diacre encense en premier le *sacerdos* parce qu'il représente le divin Maître et opère en Sa personne les saints mystères. Saint Paul écrivait : « *Grâce soit à Dieu qui nous emmène toujours en triomphe dans le Christ et qui manifeste par nous en tout lieu le parfum de Sa connaissance, car nous sommes la bonne odeur du Christ pour Dieu...* » (2 Co 2, 14-25).

Pour ces raisons, l'ancien rituel parisien prescrivait au diacre d'accomplir cette fonction à genoux. En une telle circonstance, le célébrant se retournait et faisait face au peuple selon les anciens usages : « *Demum sacerdotem ad populum conversum thurificat* ». Cette disposition expliquerait peut-être la coutume qui, dans le rite des Prémontrés, retarde l'encensement du célébrant au moment où il se retourne pour l'*Orate fratres*.

L'encensement du clergé et des fidèles.

Pour le clergé, la complexité du rituel est fonction du degré atteint dans la hiérarchie des ordres par les clercs encensés présents dans le

Au jardin des liturgies romaines (suite)

sanctuaire. On distingue en outre les « encensements doubles » réservés aux plus hauts membres du clergé : l'encensoir du diacre est alors élevé jusqu'à hauteur de son visage, et les encensements dits « simples » que dispense l'acolyte thuriféraire aux ministres inférieurs et aux fidèles : l'encensoir est balancé une fois à hauteur de la poitrine. De fait, le célébrant et ses assistants à l'autel reçoivent un traitement privilégié : alors que le célébrant – qui représente le divin Maître – fait l'objet, comme la croix, de trois encensements doubles, il n'en est attribué qu'un seul à tout prêtre dans le chœur. Pareillement, le diacre thuriféraire impose l'encens au sous-diacre, porteur de la patène, par deux encensements doubles.

Observons que le service du diacre s'arrête là : l'encensoir est remis à l'acolyte thuriféraire qui poursuit l'accomplissement du rite en encensant le diacre : deux encensements doubles comme pour le sous-diacre, puis les ministres inférieurs (acolytes) et le cérémoniaire par un encensement simple. Exception antique : la vieille liturgie britannique de Sarum prescrivait l'encensement du chœur en respectant le degré hiérarchique des chantres et en commençant par les chefs de la schola. Mais cette pratique n'était curieusement autorisée qu'aux jours liturgiques où le *Credo* était chanté.

L'encensement des fidèles conclut le rite parce que leurs âmes sont le temple du Saint Esprit. Il s'agit d'un encensement simple que le thuriféraire dirige vers le milieu de la nef, puis sur sa gauche, qui est la droite de la nef où, selon l'usage ancien, se tenaient les hommes; enfin sur sa droite qui est la gauche de la nef où jadis se tenaient les femmes. On le voit, l'antique concept scripturaire de la « dextre » salvifique reste éminemment présent dans la ritualité de l'encensement – et remarquons que le thuriféraire tient l'encensoir dans sa main droite, sa main gauche rassemblant le haut des chaînes de l'instrument... contre son cœur.

(à suivre)

François Pohier ●

(1) Le Brun : *Explication des prières et cérémonies de la messe*, Ed. Delaulne, 1716.

(2) Joly : *La messe expliquée aux fidèles*, éd. Clovis, 1998.